

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 10 octobre 2023
DEL-2023-66**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 26
* de Représentés : 1
* de Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Christiane MARIOTTI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Yannick CASTELLI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI.

Objet: M14: Demande de financement pour la mise en place du programme « la rivière m'a dit » en 2024.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 11 octobre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 03 octobre 2023. L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Benoît BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20231010-DEL2023-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Notification : 20/10/2023

puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 27 septembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 03 octobre 2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 03 octobre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 10 octobre 2023.

Le président de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca propose de mettre en place pour l'année 2024 le programme « la rivière m'a dit » auprès des écoles du territoire à savoir celles de Penta di Casinca village, Sorbo Ocagnano et La Porta.

Ce programme aura pour thème les rivières du territoire, leurs caractéristiques et leurs problématiques, et s'appliquera à trois écoles primaires.

Le coût de l'opération s'élève à **13 450.00 € HT**.

Das le cadre de ce projet le président propose de solliciter les aides financières de l'**Office de l'Environnement de la Corse** et propose le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant HT
O.E.C.	80%	10 760.00 €
Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca	20%	2 690.00 €
TOTAL	100%	13 450.00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour la mise en place du programme « la rivière m'a dit » en 2024.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

